

Réunion du Conseil Municipal du 02 mars 2026

Le deux mars deux-mil vingt-six, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de la commune de Coulon sous la présidence de Madame Anne-Sophie GUICHET, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs Fabrice BERJONNEAU, Josette GARDELLE, Dominique GIRET, Julien GUIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Benoît LALÉRE, Marie LE CHAPELAIN, Béatrice MORIN, Mélanie MOUSSION, Stéphane RICHARD.

Étaient absents et excusés : Patrick CARTIER (pouvoir à Anne-Sophie GUICHET), Juliette DELAVALLE (pouvoir à Dominique GIRET), Angélique DUMOULIN, Vaianu FENUAITI, Isabelle HÉHUNSTRE (pouvoir à Béatrice MORIN), Virginie LÉONARD (pouvoir à Marie LE CHAPELAIN), Line MARCHÉ, Romain MORIN, François SABOURIN.

Date de convocation : 18 février 2026

Secrétaire de séance : Dominique GIRET

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1-FINANCES

1-1 : Validation du Compte Financier Unique 2025 – BP principal COMMUNE

M. Dominique GIRET rappelle que le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre le SGC (Service de Gestion Comptable) et le service finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le CFU vous est soumis, s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune mais il doit se retirer de la salle au moment du vote.

En conséquence, Madame la Maire s'étant retirée, le conseil municipal est placé sous la présidence de M. Dominique GIRET, 1^{er} Adjoint qui propose aux membres de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles =	2 296 891.34€
Recettes réelles =	2 515 628.79€
 Résultat de l'exercice =	 + 218 737.45€
Report résultat N-1 =	+ 1 051 850.01€
 Résultat global =	 + 1 270 587.46€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles =	969 143.79€
Recettes réelles =	1 172 212.83€
 Résultat de l'exercice =	 +203 069.04€
Report résultat N-1 =	- 113 549.11€
 Résultat global =	 + 89 519.93€

Restes à réaliser dépenses =	217 454.80€
Restes à réaliser recettes =	0.00€
Solde RAR =	- 217 454.80 €
Soit un besoin de financement =	- 127 934.87€

Proposition affectation des résultats

Cpte 1068 : affectation en réserves =	127 934.87€
Cpte 001 : déficit d'investissement reporté =	89 519.93€
Cpte 002 : excédent de fonctionnement reporté =	1 142 652.59€

Le conseil municipal à l'unanimité approuve et vote le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal de la commune et décide de procéder aux affectations des résultats présentés ci-dessus.

1-2 : Validation du Compte Financier Unique 2025 – BP annexe CENTRE TOURISTIQUE

M. Dominique GIRET rappelle que le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre le SGC (Service de Gestion Comptable) et le service finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le CFU vous est soumis, s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune mais il doit se retirer de la salle au moment du vote.

En conséquence, Madame la Maire s'étant retirée, le conseil municipal est placé sous la présidence de M. Dominique GIRET, 1^{er} Adjoint qui propose aux membres de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles =	66 752.36€
Recettes réelles =	76 907.03€
Résultat de l'exercice =	+ 10 154.67€
Report résultat N-1 =	+ 4 845.70€
Résultat global =	+ 15 000.37€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles =	0.00€
Recettes réelles =	9 188.36€
Résultat de l'exercice =	+ 9 188.36€
Report résultat N-1 =	+ 161 074.66€
Résultat global =	+ 170 263.02€
Restes à réaliser dépenses =	0.00€
Restes à réaliser recettes =	0.00€
Résultat restes à réaliser =	0.00€

Proposition affectation des résultats

Cpte 001 : excédent d'investissement reporté = 170 263.02€
 Cpte 002 : excédent de fonctionnement reporté = 15 000.37€

Le conseil municipal à l'unanimité approuve et vote le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe « centre touristique » de la commune et décide de procéder aux affectations des résultats présentés ci-dessus.

1-3 : Vote des taux de la fiscalité directe locale 2026

Dominique GIRET rappelle que les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis 2024. Malgré le contexte financier actuel et une baisse des dotations de l'Etat, les membres de la commission proposent de maîtriser la fiscalité tout en maintenant les taux des taxes pour l'année 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux qui restent donc les suivants :

- Taxe Foncier Bâti (TFPB) = 40.17 %
- Taxe Foncier Non Bâti (TFPNB) = 68.90 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) = 15.50 %

1-4 : Nomenclature M57 : Fongibilité des crédits

Dominique GIRET rappelle que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT)

Dans ce cas, le Maire informe le Conseil municipal lors de sa plus proche séance de ces mouvements de crédits, s'il devait y en avoir.

Dominique GIRET précise que cette disposition permet de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité et d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres d'opération d'ordre) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins et sans modifier le montant global du budget. Elle doit être renouvelée chaque année par l'assemblée délibérante et doit être formalisée sur les maquettes budgétaires.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide pour l'exercice comptable 2026 :

- d'autoriser le Maire en exercice à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,
- de valider l'application de ces dispositions pour le budget principal et le budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

1-5 : Approbation du Budget Primitif 2026 : Budget principal COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 1-1 du 02 mars 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune avec affectation des résultats,

Vu l'article L52-17-10-6 du CGCT qui institue la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature comptable M57,

M. Dominique GIRET présente le budget principal de la commune pour 2026 dont les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 527 823.59€	3 527 823.59€
Investissement	3 779 336.20€	3 779 336.20€
TOTAL	7 307 159.79€	7 307 159.79€

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote le Budget Primitif 2026 de la commune par nature et par chapitre en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement.

1-6 : Approbation du Budget Primitif 2026 : Budget annexe CENTRE TOURISTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 1-2 du 02 mars 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la commune avec affectation des résultats,

Vu l'article L52-17-10-6 du CGCT qui institue la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature comptable M57,

M. Dominique GIRET présente le budget annexe « Centre touristique » de la commune pour 2026 dont les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	77 679.30€	77 679.30€
Investissement	179 353.57€	179 353.57€
TOTAL	257 032.87€	257 032.87€

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote le Budget annexe « Centre touristique » de la commune pour 2026 par nature et par chapitre en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement.

1-7 : Sécurité routière : achat de feux tricolores intelligents – demande de subvention au titre des amendes de police

La commune envisage de se doter de deux feux tricolores solaires pour limiter les excès de vitesse sur deux tronçons de voie de la commune. Mme la Maire rappelle qu'il s'agit de feux dit « récompenses » car c'est un dispositif destiné à améliorer la sécurité de la circulation en luttant de manière pédagogique contre les excès de vitesse fréquents sur ces tronçons de voie.

Son principe est simple ; le feu est rouge au repos ; à l'approche d'un véhicule, si celui-ci arrive à la vitesse réglementaire de 30 km/h dans le cas présent ou en-dessous, le feu passera au vert. Cependant, le feu restera au rouge pour les véhicules qui dépassent la vitesse autorisée, et ils devront ralentir, voire s'arrêter jusqu'à ce que le feu devienne vert.

En ce qui concerne leur financement, la commune demande auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres une subvention au titre des amendes de police.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Valident le projet et adoptent le plan de financement présenté ci-dessous,
- Autorisent Mme la Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Feux tricolores	12 598.00	Subvention Amende de police	7 000.00
		Autofinancement commune	5 598.00
TOTAL	12 598.00	TOTAL	12 598.00

2-PERSONNEL

2-1 : Création de poste pour avancement de grade

Comme chaque année, le CDG79 nous fait part de la liste d'agents de la collectivité qui sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grades. Deux agents remplissent les conditions pour l'accès au grade supérieur.

Afin que ces agents puissent effectivement bénéficier de cette promotion, Madame la Maire propose de procéder à la création des postes correspondants :

Service animation :

- Un poste d'Adjoint d'Animation principal 2ème classe à temps complet au 1^{er} avril 2026

Service entretien :

- Un poste d'adjoint Technique principal 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} avril 2026

Le conseil municipal à l'unanimité décide la création de ces 2 postes.

3- QUESTIONS DIVERSES

3-1 : Occupation du domaine public : renouvellement convention photofilmeur 2026

Comme chaque année, Monsieur Mickaël NICOLAS, photofilmeur et gérant de la société AZIMUT Sarl, sollicite le renouvellement de sa convention l'autorisant à exercer son activité professionnelle de photofilmage sur le quai Louis Tardy au cours de la saison estivale.

Mme la Maire demande donc au conseil municipal de délibérer sur ce renouvellement.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de renouveler cette convention au titre de l'année 2026 dans les mêmes conditions que celles de l'année 2025 à savoir :

- Le montant de la redevance pour exercice d'une activité professionnelle sur le domaine public est fixé à la somme de 660€ forfaitaire pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 octobre 2026,
- Une autorisation de stationnement de son véhicule professionnel sur le parking de la rue Couhé lui est accordée moyennant le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public (28.00€ par m² et par an).

3-2 : Occupation du domaine public : renouvellement convention photofilmeur 2026

Mme la Maire demande à Mme Virginie Léonard de quitter la salle car étant présidente, elle ne prend pas part au vote.

Comme chaque année, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler la convention de partenariat signée avec l'association « Nature Solidaire ».

Mme la Maire rappelle que depuis 2018, « Nature Solidaire », assure une mission d'insertion sociale et professionnelle par le développement d'activités telles que les chantiers de maraîchage bio et des chantiers environnementaux, la lutte contre les espèces envahissantes étant désormais de la compétence de la GEMAPI.

Pour 2026, l'association « Nature Solidaire » demande une participation de base d'un montant de 150€ et si la commune le souhaite, elle peut participer davantage en déterminant un montant et cela fera l'objet d'un avenant ultérieurement.

Pour permettre de mener à bien ces activités, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- D'accepter le renouvellement de cette convention avec « Nature Solidaire », qui prévoit le versement d'une subvention de base d'un montant de 150€ pour l'année 2026 et décident d'accorder une participation supplémentaire de 600€ qui fera l'objet d'un avenant.

- D'autoriser Mme la Maire à signer la convention et l'avenant correspondant.

3-3 : Convention tripartite pour la stérilisation des chats errants sur la commune : signature de la convention

Mme la Maire demande à Mme Mélanie MOUSSION, membre de l'association « les Ronrons de Coulon » de quitter la salle, elle ne prend pas part au vote.

Vu le code rural et de la pêche maritime en son article L211-27,
 Considérant les pouvoirs de police du maire,
 Considérant la nécessité de développer une politique de gestion raisonnée et éthique des chats errants sur la commune,

Mme la Maire rappelle que l'objectif de la convention tripartite a pour but de capturer les chats errants non identifiés, sans propriétaire ni détenteur, vivants sur le territoire de la commune, afin de procéder à leur stérilisation et leur identification auprès d'un vétérinaire. Cette identification sera réalisée au nom de la commune. Elle précise que c'est l'association « les Ronrons de Coulon » qui procède à la capture des chats errants afin de faire procéder à leur stérilisation. Le cabinet vétérinaire partenaire effectuera dans les meilleurs délais les tâches de stérilisation et d'identification des chats errants qui lui auront été apportés par l'Association.

Les chatons et les chats domestiques abandonnés ou perdus non identifiés seront dans la mesure du possible proposés à l'adoption.

En conséquence, la commune de Coulon souhaite s'engager à nouveau et à prendre en charge financièrement les stérilisations et les identifications des chats capturés dans l'année à compter de la date de la signature de la convention.

Les membres du conseil municipal après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver la convention tripartite telle que proposée,
- D'autoriser Mme la Maire à signer ladite convention comme tout document nécessaire à l'exécution de ce dossier,
- D'affecter un budget de 1200€ pour financer la stérilisation et l'identification de 10 chats errants sur la commune - les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

4-RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE

4-1 : En matière de Droit de Prémption Urbain :

La Commune n'a pas souhaité se porter acquéreur des biens suivants :

Nature du bien	Réf cadastre	Adresse	Propriétaire
Maison d'habitation	AD 147 – AD 148	5 bis rue des Prés fleuris	DECELLE Gaétan
Maison d'habitation	AI 672	38 quai Louis Tardy	VILLAIN Christophe

Avant de clore la séance, Madame la Maire s'est adressée aux élus pour les remercier de leur implication et leur engagement et pour le travail accompli durant ces 6 années en concertation, dans la bonne humeur, dans l'écoute, le partage et la confiance.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

La Maire
 Anne-Sophie GUICHET



Le Secrétaire de séance
 Dominique GIRET



Réunion du Conseil Municipal du 02 mars 2026

Liste des délibérations prises par le Conseil Municipal

- 1-1 Finances / Approbation du compte financier unique 2025 – budget principal COMMUNE
- 1-2 Finances / Approbation du compte financier unique 2025 – budget annexe CENTRE TOURISTIQUE
- 1-3 Finances /Vote des taux de la fiscalité locale pour l'année 2026
- 1-4 Finances /Nomenclature M57 : fongibilité des crédits – exercice comptable 2026
- 1-5 Finances /Vote du budget primitif 2026 – budget principal COMMUNE
- 1-6 Finances /Vote du budget primitif 2026 – budget annexe CENTRE TOURISTIQUE
- 1-7 Achat de feux tricolores intelligents solaires – demande de subvention au titre des amendes de police
- 2-1 Personnel/ Création de postes pour avancement de grade
- 3-1 Questions diverses / Occupation du domaine public : renouvellement convention photofilmeur 2026
- 3-2 Questions diverses / Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association « Nature solidaire »
- 3-3 Questions diverses / Convention tripartite pour la stérilisation des chats errants sur la commune : signature de la convention.

La Maire,
Anne-Sophie GUICHET



Le Secrétaire de séance
Dominique GIRET

